

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-07-049

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le deux juillet deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2026

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Armand LULKA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Odile PHILIPPON, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Raphael GABION, Isabelle ROIRE, Margot SOLVIGNON, Stephanie JAILLET, Corinne VERDIER (arrivée à 20h43), Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Charlène ROSNOBLET, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Hélène DE SIMONE, Marie-Pierre SEON, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Hélène DE SIMONE pouvoir à Charlotte DEGUIN, Marie-Pierre SEON pouvoir à Martine CHARLES, Corinne VERDIER pouvoir à Florence GAVARD.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Charlène ROSNOBLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE AX 76 – SAFER – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260702-2026-07-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026
Publication : 15/07/2026

Le 18 juillet 2025, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) a informé la commune de Saint Marcellin en Forez du projet de vente entre les Consorts OGIER et les Cts CARMONA MIODET enregistré sous le n° 42 25 27 6001.

Il s'agit d'un foncier cadastré AX 76 d'une superficie de 4 035 m², situé à Cusset et inscrit au Plan Local d'Urbanisme Intercommunale en zone Naturelle et site patrimonial remarquable.

Afin de préserver le caractère naturel de ce secteur, de surcroît situé dans le périmètre de protection s4, la commune a sollicité le dispositif de préemption de la SAFER pour l'acquisition de ce bien afin de permettre à M. ANGENIEUX l'exploitation de ruches, comme il s'y est engagé par mail en date du 30 juillet 2025.

La collectivité a reçu une promesse d'achat de la SAFER qui a été acceptée le 15 janvier 2026.

Le montant de la transaction s'élève à la somme de 3 900 €, à laquelle s'ajoute les frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Approuve l'acquisition de la parcelle AX 76 auprès de la SAFER
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier et accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.
- S'engage à louer la parcelle à Monsieur ANGENIEUX, apiculteur

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 6 JUILLET 2026

Le Maire,

Eric LARDON



Le Secrétaire de séance

Charlène ROSNOBLET

